



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo
FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES
Reconnue d'utilité publique

Procès-Verbal de Réunion du Comité Directeur Lundi 2 Novembre 18h – Dojo de Ligue

PRESENTS :

Membres du Comité Directeur ayant voix délibérative :

Myriam BEAUMONT
Yohann COURTINE
Tanguy LAPOINTE
Elodie FOEILLET

Gaëlle BOISARD
Christine SAPIN
Steeve OLSEN
Thierry HIBON

Invités :

Cadre Technique : Sébastien GUAGENTI

Absents : Guy LARRERE (excusé), Abédias TRINDADE DE ABREU, Nathalie DO (Excusée), Francis LUIGGI (excusé), Alice MATHIEU, Cédric PELLERIN.

Ordre du jour

- I- Informations générales sur l'actualité depuis la dernière réunion ;
- II- Retour d'informations des référents des clubs ;
- III- Point Financier ;
- IV- Informations sur les premières réunions des Commissions
 - a. Commission Sportive
 - b. Commission Katas
 - c. Commission Arbitrage
- V- Validation de l'organisation de la filière d'accès au Haut niveau en Nouvelle Calédonie ;
- VI- Proposition de l'Ordre du Jour du Séminaire des Dirigeants et Entraîneurs de clubs du 5 Décembre 2020
- VII- Décision sur l'opportunité d'achat de Tatamis Puzzle ;
- VIII- Examen des demandes de remboursement de frais de déplacement
- IX- Questions diverses

ooo
oo

Ouverture de la réunion par la Présidente à 18h05

I- Informations diverses depuis le dernier comité directeur (CD)

1° Passation

a- *Ancien président*

La passation avec l'ancien président s'est déroulée.

A noter que seuls les codes d'accès à la page «Facebook » de la ligue de Judo, le président ne souhaitant pas les remettre dans la mesure il où il estime être propriétaire de cette page, celle-ci ayant été créée et alimentées par ses propres soins.

b- *Ancien responsable de pôle*

Une rencontre entre la présidente, la vice-présidente et M. Gérald CHADFEAU s'est tenue afin d'assurer la passation des éléments relatifs au pôle et CTE.

2° La lettre de mission du cadre technique

Cette lettre a été signée lors d'une rencontre avec le directeur de la DJS NC.

3° Enregistrement auprès de la DIRAG

L'enregistrement est effectif et a permis d'opérer les changements de signatures auprès de la banque. Dans ce cadre, il a été convenu que la présidente ainsi que le trésorier aient la possibilité de signer les chèques. Cependant, par souci de rapidité, seule une signature sera nécessaire après validation de la facture à acquitter soit par la présidente, soit par le secrétaire général.

La ligue ne disposera que d'une carte bancaire (contre 2 sous l'ancienne mandature).

4° Sur le plan sportif

Durant le mois d'Octobre se sont déroulés :

- un stage sportif de 3 jours (du 19 au 21 Octobre, avec 22 participants) ;
- un entraînement de masse (vendredi 30 Octobre, avec plus de 120 participants) ;
- un passage de grade (dont 100% de réussite sur l'UV1 et 90% sur l'UV2) ;
- les compétitions critérium benjamins, coupe minimes et coupe du jeune arbitre (samedi 31 Octobre).



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo
FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES
Reconnue d'utilité publique

5° Financement

Grâce au travail de la FFJDA sur le suivi des financements, la ligue a pu obtenir, au titre du pôle, une subvention ANS sur la part Etat d'un montant de 6.000 euros

II- Retour d'informations des référents des clubs

-Mme FOEILLET a pu échanger et rencontrer les membres de l'AJCD. Quelques liens ont pu se tisser avec le club, mais aussi quelques rencontres avec des parents de la structure.

-Mme BOISARD n'a pas eu de retour de l'ASPTT.

-M. HIBON a pu prendre contact avec l'entraîneur du JCMD. Mais aucune rencontre spécifique n'a pu encore se tenir.

-Mme SAPIN a pu prendre contact avec le SAKURA Dojo, le SEIDOKAN et YU GEN. Elle est également entrée en contact (au titre de référent de clubs) avec l'entraîneur du BYAKUREN, du CSANC et du NCKA. Il est à noter que c'est M. COURTINE qui s'occupera de ces 3 derniers clubs.

-M. LAPOINTE a pu prendre contact avec le président du NJC. Une rencontre est prévue prochainement avec le secrétaire et l'entraîneur du club.

-M. COURTINE a pris contact avec l'ACKI, l'AJKA, le BUSHIDO, le TOKON, le BJC et le SEIDOKAN. Néanmoins, à ce jour, il attend encore un retour du BUSHIDO, du TOKON et du BOURAIL JUDO CLUB.

-Mme BEAUMONT est dans l'attente d'une réponse du club de VKP.

-M. OLSEN est en charge du JCC et du CMO La FOA. Il a pu échanger oralement avec, respectivement le président et l'entraîneur.

III- Point financier

Un examen des comptes de la ligue est en cours afin de pouvoir réajuster le budget prévisionnel qui avait été proposé par l'ancienne équipe.

Il apparait qu'entre le 19 Septembre (date de l'AG Elective de la ligue) et le 2 Octobre 2020 (date de remise des moyens de paiement) des dépenses ont été engagées par l'ancienne équipe (principalement par carte de crédit). Ces dépenses s'élèvent à 245 329 X FP.

Un travail sera réalisé afin de déterminer si l'ensemble de ces dépenses relevaient bien de la continuité de l'action menée par l'ancien CD.



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

IV- Informations sur les premières réunions des commissions

En l'absence des responsables de commission, le cadre technique présente les échanges des commissions qui ont eu lieu le 31 octobre 2020 :

a. **Commission Sportive**

Le responsable, M. Abédias TRINDADE De ABREU a tenu à rappeler que toutes les décisions seront prises avec les enseignants présents. Un système de Visio conférence sera mis en place pour les professeurs se situant en dehors du grand Nouméa.

Lien avec la commission arbitrage

Les membres de la commission sportive s'engageront dans la supervision générale et le contrôle des poules et tableaux des compétitions. Ceci afin de vérifier, mais surtout d'aider et d'accompagner les commissaires sportifs dans leur formation, le tout dans le respect des résultats et des personnes.

Parcours de Performance du Sportif Calédonien (PPSC)

Le PPSC a été présenté.

Calendrier sportif pour l'année 2021

Une trame de calendrier sera envoyé aux clubs afin qu'ils puissent positionner leurs compétitions.

Le calendrier sera construit en tenant compte du fait qu'idéalement, il convient de pouvoir proposer une compétition par catégorie d'âge par mois. Il est, en outre, convenu de maintenir les « rencontres solidaires » compte tenu du succès qu'elles ont rencontré.

S'agissant de l'organisation des événements, il est proposé d'en regrouper plusieurs sur une même journée (compétitions pour plusieurs catégories d'âge, formation et/ou des passages de grades) afin de permettre aux clubs les plus éloignés d'optimiser leurs déplacements.

L'organisation des « triangulaires » est évoquée. Si aucune obligation de transmission d'un cahier des charges à la ligue ne s'impose, il est cependant demandé aux clubs souhaitant en organiser d'en informer la ligue.

S'agissant du pôle, la rentrée 2021 est prévue pour le 15 février. 4 semaines de stage seront cependant proposées durant les vacances scolaires.

b. **Commission Kata**

La réunion s'est tenue sous l'égide de son responsable M. Francis LUIGGI. La commission est composée d'une dizaine de personnes.

Il est rappelé que la formation des enseignants de clubs reste la priorité de la commission.



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

La commission Kata souhaite créer des labels pour ses membres en fonction de leur qualification. 3 labels seront identifiés, avec des tâches et des obligations différentes :

- **Label membre** : Accompagnement, compétitions et mise en place du calendrier.

- **Label formateur Kata** : Une demande de présence et de pratique seront exigées sur tous les rassemblements (rendez-vous bimestriel). Les formateurs Kata seront les seuls qui pourront intervenir sur les formations ou les stages katas de ligue.

- **Label jury Kata** : Ils auront les mêmes contraintes que les formateurs Kata, mais devront en plus, être présents sur 2 réunions d'harmonisation. Une présence sur 3 des 4 passages de grade sera obligatoire.

Une volonté de proposer des compétitions katas est exprimée par la commission.

Commission Arbitrage

Le responsable de la commission, Cédric PELLERIN a présenté les objectifs et le fonctionnement de sa commission à la commission sportive.

L'objectif premier est de fidéliser le groupe d'arbitres existant, mais aussi d'attirer d'anciens arbitres, qui se sont d'ailleurs rendus disponibles pour les compétitions du 31 octobre.

Le projet majeur de la commission est de mettre en place une école d'arbitrage à partir de la catégorie benjamin (ceinture orange) et minime (ceinture verte).

Cette école devra s'inscrire dans la continuité de la pratique d'arbitrage dans les clubs. Il est rappelé que l'arbitrage doit s'inscrire en parallèle d'une carrière de sportif.

Le groupe des commissaires sportifs doit être étoffé. Un appel aux clubs sera fait en ce sens.

Les arbitres en formation devront être présents sur 6 journées dans l'année, afin de valider des niveaux de qualification ou des grades d'arbitrage.

V- Validation de l'organisation de la filière d'accès au haut niveau en Nouvelle-Calédonie

Cette validation aura lieu lors du prochain CD après réception et étude du document par l'ensemble de ses membres.

VI- Proposition d'ordre du jour du séminaire des dirigeants et entraîneurs de clubs du 5 Décembre 2020

Périmètre

Le séminaire ne concernera que la discipline judo.

S'agissant des disciplines associées, ce temps d'échange avec le CD se déroulera durant une réunion de leur comité directeur.



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

Programme

- Accueil : entre 8h30 et 9h.
- Ouverture du séminaire : 9h.
- Séance de Taiso : 9h-9h30.
- Début des travaux : présentation des 3 pôles qui constituent l'organisation de la ligue : Sportif / Développement / Formation : 10h-11h30
- Repas en commun au Dojo.
- Séance Jujitsu 13h-13h30
- reprise des travaux sous forme d'atelier de travail portant notamment sur les attentes des clubs par rapport à la ligue : 14h00/15h00
- restitution des groupes de travail : 15h/15h45

Fin du séminaire aux alentours de 16h.

Soutien aux clubs hors grand Nouméa

Afin de soutenir les clubs se situant en dehors du grand Nouméa, la ligue propose de leur attribuer une allocation destinée à couvrir leurs éventuels frais d'hébergement et déplacement :

- hébergement : allocation forfaitaire de 6 000 XPF par club, sur présentation d'un justificatif d'hébergement pour la nuitée précédant le jour de la tenue du séminaire ;
- déplacement : allocation forfaitaire par club (aller-retour) selon les taux suivants :
 - La Foa et Bourail : 5.000 XPF ;
 - VKP = : 7.500 XPF
 - Koumac et Poindimié : 10.000 XPF

VII- Décision sur l'opportunité d'achat de tatamis puzzle

Dans la mesure où la ligue s'est vue allouer une subvention de l'ANS d'un montant de 10.475 € pour l'achat de matériel dans le cadre du développement de la discipline, le CD valide l'achat de 100 tatamis puzzle.

De plus, il est décidé que le reliquat de la subvention sera réservé aux disciplines associées pour l'achat de matériel.

VIII- Examen des demandes de remboursement de frais de déplacement de deux membres du précédent comité directeur



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

Deux demandes de prise en charge d'indemnité kilométriques de la part de 2 membres du précédent CD sont parvenues à la ligue après les élections, d'un montant de :

- 205.000 XPF pour l'un (datée du 2 Octobre 2020). Pour cette demande particulière, il doit être noté que le demandeur a déjà perçu la somme en utilisant les moyens de paiement de la ligue alors qu'il n'était plus membre du comité directeur ;
- 594.000 XPF pour l'autre, daté du 10 octobre 2020. Sur cette somme, le demandeur indique que 250.000 XPF seront reversés à certains athlètes de la ligue au titre de leur projet sportif.

Au cours de la discussion, il est indiqué que l'ancien trésorier, lors de sa passation a souligné qu'un des demandeurs avait d'ores et déjà perçu 200.000 XPF au titre d'indemnité pour sa mission au sein du pôle (budget FFJDA). La confirmation du versement de cette somme apparaît dans les comptes.

Il est en outre indiqué que le précédent CD avait validé le versement d'indemnités kilométriques mais uniquement en faveur des membres résidant en dehors du grand Nouméa et pour se rendre aux réunions du comité directeur.

Au regard de ces éléments, le comité directeur décide :

- **s'agissant de la première demande**, d'aborder le point lors d'une prochaine réunion au regard du contexte particulier ;
- **s'agissant de la seconde demande** : de ne pas y réserver de suite favorable.

IX- Questions diverses

- **Le Kyudo souhaite disposer d'un créneau horaire au dojo de Magenta tous les mardis de 17h à 19h**

Dans la mesure où le pôle espoir est contraint à un volume d'entraînement hebdomadaire obligatoire de 12h, il n'est pas possible d'attribuer le créneau horaire demandé sauf à perdre le label pôle. Pour cette raison, le CD décide de ne pas réserver de suite favorable à cette demande.

- **Le Kyudo demande s'il peut utiliser une salle de stockage au sein du bâtiment de la ligue**

Cette demande devient sans objet du fait de l'impossibilité de concéder le créneau horaire demandé.

- **Le Kyudo souhaite être informé de la procédure à suivre afin de commander des passeports pour leur discipline**

La ligue se chargera de la commande en fonction du nombre de passeports de Kyudo demandé.

- **Mme SAPIN souhaite savoir** si le refus, lors de l'assemblée générale électorale de la ligue, de disposer de la totalité des voix de l'association en l'absence d'enseignant principal appliqué



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

aux présidents, au motif d'une non présentation d'extrait de comité directeur leur donnant pouvoir, était fondée

Le juriste de la FJDA a été saisi de la question mais n'a pas souhaité répondre dans un premier temps.

NB : après la réunion du CD, une réponse est parvenue quand à cette question de la part du juriste de la FFJDA retranscrite ci-dessous :

« L'article 6 des statuts de comité et des ligues DOM-TOM, que vous citez dans votre email, n'appelle pas d'interprétation.

Le Président de l'association concernée porte toutes les voix du club si l'enseignant principal ne peut être remplacé dans les conditions prévues par cette disposition.

***En ce qui concerne sa désignation par le comité directeur de son club : a priori aucun besoin en effet ;** sauf dans des cas particuliers (associations omnisports par exemple) pour lesquelles les statuts peuvent prévoir une représentation spécifique lors des AG. Mais cela ne ressort pas de l'interprétation du texte. »*

- **Mme SAPIN souhaite que la ligue procède à une relance au sujet de la commande des protégés passeports, qui n'ont pas été livrés lors de la dernière commande**

La ligue procédera à la relance.

ooo

oo

La réunion est clôturée à 20h00

Le Secrétaire Général

La Présidente

Yohann COURTINE

Myriam BEAUMONT